

## Conférence sur le train de banlieue

Le président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), Joël Gauthier, sera conférencier devant la Chambre de commerce du Haut-Richelieu, le 21 février, à l'heure du petit-déjeuner.

Cette année, le dossier du train de banlieue est l'une des priorités de la Chambre de commerce. La Chambre n'a pas pris position pour réclamer l'instauration d'un service de train de banlieue entre Saint-Jean et Montréal. Elle veut cependant animer le débat et tenter de l'éclairer.

M. Gauthier parlera d'abord de l'organisme qu'il préside. Il tracera un portrait du réseau de train de banlieue de la région de Montréal. Il expliquera les différentes modalités financières, notamment les modes de financement d'une ligne de train de banlieue, le fonds d'immobilisation, le fonds d'exploitation et le processus de réalisation d'un projet de train de banlieue.

Dans une perspective plus locale, il abordera notamment la question des deux dessertes disponibles à Saint-Jean, celle du CP et celle du CN, et il apportera un éclairage sur la meilleure alternative.

Notons que l'an dernier, le Mouvement écologique a lancé un débat semblable. En juin, l'organisme a organisé une conférence avec le président de Transport 2000, Jean Léveillé. Transport 2000 est un organisme voué à la promotion du transport en commun. M. Léveillé avait mis en évidence que l'instauration d'une liaison ferroviaire de banlieue passait vraisemblablement par l'adhésion à l'AMT.

En principe, le territoire de l'AMT correspond à celui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Saint-Jean n'en fait pas partie. Il y a cependant le précédent de Saint-Jérôme, qui a adhéré à l'AMT sans joindre la CMM. Saint-Jean a l'avantage d'avoir un chemin de fer. À Saint-Jérôme, il a fallu reconstruire une section de voie ferrée pour y amener le train de banlieue.

Avec une population de 100 000 habitants, un train de banlieue se justifie aux yeux du président de Transport 2000. Il y a cependant des coûts. Les résidents de la municipalité paient maintenant 30\$ de plus pour le certificat d'immatriculation de leur véhicule et 1,5 cent de taxe supplémentaire sur le litre d'essence. En outre, le conseil intermunicipal de transport (CIT) doit contribuer au déficit d'exploitation. À Saint-Jean, ce serait la Ville.

La conférence de M. Gauthier se tient à compter de 7h30, mercredi matin, à l'hôtel Relais Gouverneur. Le prix du déjeuner est de 16\$ pour les membres et de 25\$ pour les non-membres. Il faut réserver par téléphone, au 346-2544, par télécopieur, au 346-3812, ou par courriel, à [info@cchautrichelieu.qc.ca](mailto:info@cchautrichelieu.qc.ca).